



Syndicat National **Force Ouvrière**  
des Finances Publiques  
Section des Côtes d'Armor

\*\*\*\*\*

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

[fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr)

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

## Déclaration Liminaire CAPL n°2 Mouvement complémentaire du 01/03/2016

Madame la Présidente,

D'un point de vue général, fidèle à sa conception d'indépendance syndicale la cgt-Force Ouvrière reste et restera sur le terrain des revendications. La cgt-Force Ouvrière, marque régulièrement et depuis longtemps son attachement viscéral aux valeurs républicaines. Cependant, depuis plusieurs années nous expliquons que les logiques d'austérité qui provoquent, le chômage, la précarité, la paupérisation, l'accroissement des inégalités ou le tassement des salaires sont un terrain sur lequel se développe la montée des mouvements de rejet de l'autre. Il en est de même pour les atteintes au service public, sa désertification en zone rurale et les tensions sur la protection sociale.

A ce sujet, le secrétaire général de la cgt-Force Ouvrière affirme « qu'il n'est pas question d'unité nationale mais d'unité et d'indivisibilités républicaines » et il indique que FO « n'hésiterait pas à appeler à des manifestations, si par exemple, elle n'était pas satisfaite de la future réforme du code du travail ».

Au niveau de la Fonction Publique, les discussions du pseudo « dialogue social » commencent dès ce mois de décembre sur la « prise en compte de la valeur professionnelle » ce qui signifie pour nous le salaire au mérite, et sur « l'attractivité des territoires », en clair, la mobilité forcée des agents dans le cadre d'un vaste plan de restructuration en cours dans les 3 versants de la Fonction publique. Il a déjà été annoncé que 450 des textes relatifs aux statuts seraient modifiés courant 2016. Dans ce domaine également, le gouvernement poursuit ses attaques contre le statut de la Fonction publique, **Pour FO c'est inacceptable**.

A la DGFIP, une audience avec Bruno PARENT, Directeur Général, s'est tenue le 26 novembre après-midi, audience au cours de laquelle **F.O.-DGFIP** a réitéré l'ensemble des revendications. Le Directeur Général s'est engagé, dès la reprise du dialogue social, à organiser une réunion sur l'état des services et des missions. Il a également prévu de mettre en place un groupe de travail sur les conditions de mise en oeuvre de la PIC (prime d'intéressement collectif).

En revanche, s'agissant des règles de gestion et, notamment, de l'obligation de rester 3 ans sur la première affectation, en particulier pour les agents de catégorie C, il s'est refusé lors de cette audience au moindre assouplissement malgré nos demandes réitérées.

**Pour F.O.-DGFIP, la seule stratégie capable de développer la DGFIP, consiste prioritairement en un véritable état des lieux de nos services, assorti d'un recensement exhaustif et objectif des tâches, et l'arrêt de la destruction des emplois.**

Ces revendications pour la préservation d'une DGFIP à même d'assurer les missions de Service Public au sein de la République demeurent pleinement d'actualité.

Concernant ces règles de gestion, **F.O.-DGFIP** ne s'était pas inscrit dans une démarche tendant à préserver un système plutôt que l'autre, mais avait bien au contraire revendiqué des nouvelles règles susceptibles d'élever le niveau en matière de droits pour les agents.

Ainsi **F.O.-DGFIP** exigeait, seul, notamment la mise en place de deux vrais mouvements de mutation par an pour toutes les catégories, et la possibilité d'étendre à l'ensemble des agents des deux filières de catégories C, une affectation dans le département d'origine suite à une promotion au corps supérieur par concours ou liste d'aptitude.

Après avoir longtemps refusé notre revendication de deux mouvements de mutations par an, la Direction générale avait fini par nous donner en partie raison, en actant le principe d'un mouvement complémentaire pour les mutations, dispositif pas totalement satisfaisant mais que les agents s'étaient appropriés pour espérer une possible mutation, notamment ceux en situation de rapprochement de conjoints.

Pour les agents de la DGFIP qui ont connu ce mouvement complémentaire, nous pouvons désormais titrer :

### **TU L'AS EU, ET BIEN TU NE L'AS PLUS... !!!**

En effet, le 27 novembre dernier sur Ulysse, le Directeur Général a annoncé plusieurs mesures qualifiées selon lui de « nouveautés » en matière de mutations pour l'année 2016, avec notamment la suppression du mouvement complémentaire de mutation pour les agents A et B, l'instauration d'un maintien pendant 3 ans dans leur 1ère affectation pour les agents C stagiaires, et des évolutions à venir sur les RAN en 2017.

**F.O.-DGFIP** rejette catégoriquement ces reculs en matière de mutations proposées par le Directeur Général. Ce dernier tente d'expliquer la nécessité inéluctable de procéder à ces modifications, en présentant ces nouvelles règles comme des modifications « à la marge » afin de pouvoir s'adapter au contexte de nos missions.

**F.O.-DGFIP** rappelle à nouveau qu'en réalité, l'administration a recours à ces adaptations, tant sur les règles de gestion que sur les structures, en raison des conséquences liées aux 30 000 suppressions d'emplois qu'a subi la DGFIP ces 10 dernières années. Dans les Côtes d'Armor ce sont encore 21 emplois qui seront supprimés en 2016.

### **Au fil du temps l'addition est lourde.**

Pour **F.O.-DGFIP**, dans un contexte de fusion de deux administrations aux métiers bien différents, et face à des baisses de moyens drastiques, l'administration fait aussi le constat qu'elle ne peut répondre aux enjeux de la défilirisation et n'a d'autres solutions que de réduire les droits des agents en matière de mutations

Au-delà de l'incapacité qu'a l'Administration à mettre en place une véritable politique de développement de ces missions et de préservation des droits des agents, le Directeur Général ferait mieux de s'interroger sur les motivations des agents au lieu de leur faire porter le chapeau de ce fameux « turn over excessif » qui perturbe les services.

Nous ajouterons aussi que l'instabilité actuelle que connaissent les services tient aussi au développement de la précarité des emplois au travers de l'élévation du nombre d'agents positionnés en ALD.

Sur ce sujet **F.O.-DGFIP** a toujours été constant sur sa revendication de dénoncer le nombre croissant d'affectations ALD (affectation à la disposition du Directeur), emplois dont les

affectations échappent au champ du paritarisme et dont la gestion déstabilise le réseau dans sa configuration DGFIP.

Au vu des contextes locaux, nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si cette généralisation d'emplois de non titulaires ne relève pas d'une stratégie visant à accentuer l'instabilité des services, autant d'argument pour mieux justifier de la part de l'administration, la remise en cause de leur viabilité.

Aujourd'hui, plus que jamais les agents doivent résister contre cette déferlante de mesures régressives remettant en cause les droits.

**Dès lors la question de la grève dans l'unité se pose.**

Pour sa part **F.O.-DGFIP** au niveau national est prêt. L'union nationale ne doit pas servir de prétexte à renoncer aux revendications et aux moyens de les faire aboutir y compris par la grève. A cet égard, malgré les tentatives d'entrave de l'action des salariés, les mouvements de grève s'amplifient dans tous les secteurs d'activité. Un recensement partiel fait état de 212 grèves la dernière semaine de novembre.

Concernant les travaux de cette CAP locale, nous rappellerons à nouveau l'importance de donner en amont aux agents, toute lisibilité notamment quant aux emplois vacants, information clé susceptible de les aider à se déterminer sur ces phases locales.

Concernant l'information des représentants des personnels, nous demandons de pouvoir disposer de la meilleure lisibilité sur les effectifs, notamment par la production du tableau des emplois par services départementaux.

Enfin et pour conclure, **F.O.-DGFIP** demande de porter à l'information des représentants du personnel, les dispositions que vous entendez prendre en ce qui concerne les agents positionnés ALD.